

Le dossier complet de demande d'occupation temporaire du domaine public est à retourner à la **mairie de quartier du lieu de l'intervention ou des travaux**

(pour déterminer la mairie de quartier concernée par votre demande, vous pouvez utiliser le plan interactif du site de la ville de Bordeaux : <http://plan.bordeaux.fr/bordeaux/>)

- **Quartier 1 Bordeaux Maritime** - 196 rue Achard
05 24 57 68 60 / proximite.bordeauxmaritime@mairie-bordeaux.fr
- **Quartier 2 Grand Parc / Chartrons / Jardin Public** - Place de l'Europe
05 24 57 68 54 / proximite.chartronsgrandparc@mairie-bordeaux.fr
- **Quartier 3 Centre ville** - 19 rue Père Louis de Jabrun
05 24 57 68 90 / proximite.centre@mairie-bordeaux.fr
- **Quartier 4 Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux** - place de l'Eglise Saint Augustin
05 24 57 68 15 / proximite.staugustinvictorhugo@mairie-bordeaux.fr
- **Quartier 5 Nansouty / Saint Genès** - 250 rue Malbec
05 24 57 65 65 / proximite.stgenes@mairie-bordeaux.fr
- **Quartier 6 Bordeaux Sud** - 7 rue Saint Vincent de Paul
05 24 57 68 70 / proximite.bordeauxsud@mairie-bordeaux.fr
- **Quartier 7 Bastide** - 38 rue de Nuits / 05 24 57 68 80 / proximite.bastide@mairie-bordeaux.fr
- **Quartier 8 Caudéran** - 130 avenue Louis Barthou / 05 24 57 68 40 / proximite.cauderan@mairie-bordeaux.fr

Occupation temporaire liée aux travaux	TARIFS 2018*
Echafaudages - Clôtures de chantier Occupation du domaine public clôturé avec : Bardage de protection Dispositif anti-affiche Bâchage réglementaire	
Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois, surface au sol par m ² et par mois	8,42 €
A partir du 4 ^{ème} mois, surface au sol par m ² et par mois	14,02 €
Appareillages servant aux réparations – Echafaudages volants, l'unité par semaine	42,08 €
Grutage mobile, livraison, manutention, par m ² et par jour	11,22 €
Occupation sans titre sur le domaine public, quel que soit le secteur tarifaire	
Installations sans arrêté d'autorisation de terrasses, étalages, accessoires, mobiliers et manifestations publiques, par m ² et par jour	15,92 €
Dépôt de matériaux et travaux sans autorisations, par m ² et par jour	15,92 €
Grutage mobile, livraison, manutention, engins de chantier en mouvement ou en stationnement sans arrêté d'autorisation, tarif forfaitaire par jour	510,00 €

Tout mois commencé est dû en intégralité.

* Les tarifs appliqués font référence à la délibération D-2017/553 du conseil municipal du 18 décembre 2017